



AVENANT N° 1

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION Fabrique Numérique Saison 3 du 9 décembre 2019

Entre :

Le secrétariat général des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Représentée par Emilie Piette, Secrétaire générale des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Ci-après dénommée le délégrant

Et :

La Direction Interministérielle du Numérique

Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique

Ci-après dénommée le délégataire

Vu la convention du 9 décembre 2019,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de remplacer la référence à l'UO 0217-FACS-ELAB mentionnée dans les articles 1, 2, 3 et 5 de la convention initiale du 9 décembre 2019 par la référence à l'UO 0217-SGAC-ELAB et de remplacer la référence au budget opérationnel FACS mentionnée à l'article 1 de cette convention par la référence au budget opérationnel SGAC.

Par ailleurs, les engagements non soldés initiés sur l'UO 0217-FACS-ELAB seront basculés sur l'UO 0217-SGAC-ELAB.

Article 2 - Exécution financière de la délégation

Le paragraphe 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

Le délégant fournit en temps utile tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa délégation, notamment les références d'imputation de la dépense et tout élément relatif à la certification du service fait :

Imputations CHORUS	
Centre de coût	DININCUB75
Centre financier	0217-SGAC-ELAB
Activité	021701010163
Domaine fonctionnel	0217-04-03

Article 3 : Publication

Le présent avenant sera publié selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004. Elle sera notamment publiée par la Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre sur l'intranet Matignon Infos Services (<https://intranet.spm.rie.gouv.fr>) et par le délégataire sur data.gouv.fr.

Les autres articles de la convention de délégation de gestion demeurent inchangés.

A Paris, le **12 MARS 2020**

Le délégant,

La Cheffe du Service du Numérique

Anne JEANJEAN

Le délégataire,

Nadi BOU HANNA
Directeur Interministériel du Numérique